

 <p>Logistique Hébergement et intendance</p>	<p>Titre</p> <h1>Parking microcity - Acheter une autorisation</h1> <p style="text-align: right;">Document Public</p>
--	--

Ce document a été rédigé par Microcity

Achat des autorisations par l'application Parkingpay

L'application Parkingpay est disponible sur des PC, tablettes ou smartphones par un navigateur web à l'adresse parkingpay.ch. Pour les smartphones et tablettes, l'application est aussi disponible sur l'App Store (iPhone) et Google Play (Android).



Démarrer Parkingpay, s'enregistrer et ouverture de compte

Après avoir confirmé la question « Voulez-vous utiliser Parkingpay pour les stationnements en voirie », l'immatriculation de votre véhicule doit être saisie. Suite au choix, obligatoire pour le Parking de Microcity, « Voulez-vous utiliser Parkingpay pour les parkings à barrières », veuillez confirmer « Je commande gratuitement un badge » qui vous parviendra ainsi par poste. Les immatriculations et badges supplémentaires sont à introduire, respectivement commander, sous « Compte ».

Après l'inscription, il est recommandé d'activer sous « Compte/Solde » le mode de paiement LSV+ (Procédure de recouvrement direct des banques) ou DD (Service Débit Direct de la Poste). Les personnes morales ont en plus la possibilité de payer sur facture.

Le paiement par LSV+/DD (personnes physiques) ou sur factures (personnes morales) est à privilégier car la somme des taxes de stationnement est automatiquement débitée à chaque fin du mois sur le compte bancaire/postal. Il n'y a donc pas de risque d'être bloqué lors d'un stationnement pour un solde insuffisant.

Si « Prépaiement » est sélectionné, le compte doit être alimenté par ePayment ou virement bancaire/postale sous « Compte/Solde ».

Acheter une autorisation

Les autorisations disponibles à l'achat sont proposées sous « Stationner » en choisissant le lieu désiré avec NPA/Localité puis « Autorisation » sous « Variante de stationnement ». Si l'achat d'une autorisation est soumis à conditions, elle n'apparaîtra qu'après l'approbation de la demande par l'exploitant.

Autorisations disponibles pour le Parking de Microcity à Neuchâtel :

- Validité : 1 à 12 mois aux choix
- Jusqu'à 3 badges par autorisation, MAIS un seul stationnement à la fois

1) Abo flexible

CHF 50.-/mois + CHF 1.-/heure (00h00 – 24h00, mais maximum :

- CHF 10.-/jour
- CHF 180.-/mois (forfait de CHF 50.- inclus)

Référence / Version TUTO-2018-00019 / 04	Page 1 sur 2	Date d'application 13/10/2021	Date de validité 13/10/2023
Seule la version applicable des documents diffusée électroniquement (sur Osmose-Doc (GED) et sur Intranet) fait foi. Toute autre source est utilisée sous la responsabilité de l'utilisateur.			

- 2) Abo bureau
- CHF 100.-/mois + CHF 0.20/heure durant les nuits et week-ends (Lu-Ve : 00h00 - 08h00/16h00 – 00h00, Sa-Di : 00h00 – 24h00)
- 3) Abo nuits/week-end
- CHF 50.-/mois + CHF 1.-/heure durant les heures de bureau (Lu-Ve : 08h00 – 16h00)

Continuer à en profiter comme utilisateur horaire

Parquez comme utilisateur horaire en voirie ou dans les parkings à barrière sans passer à un point de paiement.

En voirie, une procédure de stationnement démarre avec l'application Parkingpay en choisissant sous « Stationner », le lieu désiré avec NPA/Localité et la Zone/Parking.

Dans des parkings à barrières, vous entrez et sortez avec le Parking badge.

Le compte doit être alimenté suffisamment si votre mode de paiement est « Prépaiement ». En effet, les exploitants des parkings à barrières définissent un solde minimal à l'entrée pour réduire le risque que l'utilisateur ne soit pas bloqué en sortie pour un solde insuffisant.

Tarif horaire sans Abo de Parking de Microcity à Neuchâtel :

1-6 heures	=	CHF 1.-/heure
7 heures	=	CHF 8.-
8 heures	=	CHF 10.-
9 heures	=	CHF 12.-
10 heures	=	CHF 15.-
11 heures	=	CHF 19.-
12 heures	=	CHF 24.-
>12 heures	=	CHF + 1.-/heure

Si jamais lors de la sortie la barrière est déjà ouverte, le badge doit toujours être présenté au lecteur, afin que vous puissiez entrer la prochaine fois sans problème.

Référence / Version TUTO-2018-00019/ 04	Page 2 sur 2	Date d'application 13/10/2021	Date de validité 13/10/2023
Seule la version <u>applicable</u> des documents diffusée électroniquement (sur Osmose-Doc (GED) et sur Intranet) fait foi. Toute autre source est utilisée sous la responsabilité de l'utilisateur.			